

# COMMUNE DE FOX AMPHOUX

## Département du Var

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU JEUDI 20 JUILLET 2023 à 16H00 A LA MAIRIE

---

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 20 Juillet à 16H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

-----

Etaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;  
Mme CAUVET Francine, Mme GOS Pauline, Mme RAMEL Odile, M. PIRIS Laurent,  
conseillers municipaux.

Absent : M. FOREST Matthieu, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme RAMEL Odile, a été élue secrétaire

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de M. BOILEAU Olivier, en sa qualité de conseiller municipal (démission effective au 20/07/2023) ; du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Reconduction du taux de la taxe d'aménagement au 01/01/2024,
- Aménagement intérieur « musée des dinosaures », demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var au titre du fonds d'initiative cantonale,
- Modification budgétaire n°01/2023 sur le budget communal 2023,
- Modification budgétaire n°01/2023 sur le budget « eau/assainissement » 2023,
- Attribution d'une subvention à l'association Phylogénia, au titre de l'année 2023,
- Biens sans maître (parcelles C 16, B 29, D 197, D 1210, D 1209, D 1206, D 1207, D 687, D 683, D 675, D 973, D 605, D 762, D 400, D 404 , D 408, D 751, E 7, E 6, D 603, D 145, D 417, D 887, B 16, B 4, G 261, D 1120, D 775, D 414, D 1100 (lots 2 et 4),
- Mise à disposition des terrains communaux à la Société de Chasse de Fox-Amphoux (du 01/09/2023 au 31/08/2024),
- Avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif (AQUALTER) portant sur l'article 82 du contrat à modifier,
- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

**Reconduction du taux de la taxe d'aménagement au 01/01/2024** : à l'unanimité des membres présents, il est décidé de reconduire à 5% le taux de la taxe d'aménagement et ce à compter du 01/01/2024 pour une période de 3 ans.

**Aménagement intérieur « musée des dinosaures », demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var au titre du fonds d'initiative cantonale** : à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décidé de solliciter à hauteur de 5 000 E la subvention au titre du fonds d'initiative cantonale et ce pour l'équipement intérieur du musée des dinosaures, en plantes artificielles (devis HT de 11 104.00 E).

**Modification budgétaire n°01/2023 sur le budget communal 2023** : à l'unanimité des membres présents la modification budgétaire est validée comme suit : déduire la somme de 0.30 E du compte 2158 (chapitre 041) et affecter la somme de 0.30 E au compte 2158 (chapitre 21). Cette modification est faite suite à la demande de la Préfecture du Var.

**Modification budgétaire n°01/2023 sur le budget « eau/assainissement » 2023** : à l'unanimité des membres présents, la modification budgétaire est validée comme suit : déduire la somme de 4 432.42 E du compte 022 et l'affecter au compte 617 : déduire la somme de 73 910.12 E du compte 28156 (chapitre 040) et l'affecter au compte 2158 (chapitre 21). Ces modifications sont faites suite à la demande de la Préfecture du Var.

**Attribution d'une subvention à l'association Phylogénia, au titre de l'année 2023** : à l'unanimité des membres présents, il est décidé d'attribuer une subvention de 400 E à l'Association Phylogénia (subvention destinée à acquérir des tablettes numériques qui seront mises à disposition au musée des dinosaures).

**Biens sans maître (parcelles C 16, B 29, D 197, D 1210, D 1209, D 1206, D 1207, D 687, D 683, D 675, D 973, D 605, D 762, D 400, D 404, D 408, D 751, E 7, E 6, D 603, D 145, D 417, D 887, B 16, B 4, G 261, D 1120, D 775, D 414, D 1100 (lots 2 et 4))** : à l'unanimité des membres présents, il est décidé de lancer la procédure d'attribution par la Commune, des parcelles ci-dessus mentionnées.

**Mise à disposition des terrains communaux à la Société de Chasse de Fox-Amphoux (du 01/09/2023 au 31/08/2024)** : le conseil municipal, hormis M. PALAZZOLI qui n'a pas pris part au vote, décide de reconduire pour un an, la convention de mise à disposition des terrains communaux avec la Société de Chasse de Fox-Amphoux.

**Avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif (AQUALTER) portant sur l'article 82 du contrat à modifier** : à l'unanimité des membres présents, l'avenant n°1 est validé.

**Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade** : à l'unanimité, les membres du conseil municipal décide de fixer à partir de l'année 2023, à 100% le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions à un avancement de grade et ce pour les adjoints techniques et pour les adjoints administratifs.

AFFAIRES DIVERSES :

= à compter du 01/09/2023, le local mis à disposition du kinésithérapeute sera partagé avec un orthophoniste ; un avenant a été fait dans ce sens.

= M. le Maire envisage de céder à M. ADDOLI une bande de terrain d'environ 15 m2 (de chez M. ADDOLI à la salle des fêtes) ; affaire à suivre.

= le conseil municipal a pris connaissance du rapport 2022 émis par AQUALTER concernant le service public de l'eau potable

= le conseil municipal a également pris connaissance du rapport 2022 émis par VEOLIA concernant le service public de l'assainissement collectif.

La séance est levée à 16H40.

Le secrétaire,



le Maire,

